

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

N° folio : **03/2015**

Paraphe :

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU n° 2

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 26 MARS 2015

Le vingt-six mars deux mille quinze,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- absents : 1
- votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2015

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Christelle DUVERNAY, Philippe MAYU, Emmanuelle CORMIER, Jérémy LAVERRIERE, Georges FAVRE, Véronique DANTON, Odile MONTANT

ABSENTS : Georges FAVRE

PROCURATION : Georges FAVRE à Sandra REMILLON

SECRETAIRE DE SEANCE : Georges FAVRE

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté. Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'enlever la délibération concernant l'éclairage public, le devis concernant le contrat n'étant pas arrivé. Les membres du Conseil Municipal acceptent.

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sandra Rémillon, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Xavier BRAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - **donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		222 013,61	224 545,96		224 545,96	222 013,61
Opérations de l'exercice	266 895,51	430 896,98	146 735,49	306 288,24	413 631,00	737 185,22
Totaux	266 895,51	652 910,59	371 281,45	306 288,24	638 176,96	959 198,83
Résultat reporté	386 015,08		-64 993,21		321 021,87	
Restes à réaliser			-80 696,00		-80 696,00	
Résultats définitifs	386 015,08		-145 689,21		240 325,87	

2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- AFFECTATION DU RESULTAT

Vu les résultats 2014 de la Commune de VOVRAY-en-BORNES faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 386 015.08 euros,
- un déficit d'investissement de 64 993.21 euros,

Le conseil municipal décide d'affecter ces résultats de la manière suivante :

<u>au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé"</u>	145 689.21 euros
<u>au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" :</u>	240 325.87 euros

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil municipal adopte le Budget primitif tel que suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses (dont excédents antérieurs reportés)	553 874.87€	774 882.09 €
Recettes (dont excédents antérieurs reportés)	553 874.87€	774 882.09€

Emmanuelle Cormier, membre de la commission financeS, a présenté le budget aux élus.

Les subventions ont été acceptées comme suit :

ORGANISMES	MONTANT 2015
A.D.M.R.	500,00
Stop Alcool	100,00
A.A.P.E.I.	100,00
Coopérative scolaire Vovray	750,00
S.E.A.	60,00
Bibliothèque du sappey	150,00
Tartifilous	17 500,00
Soutien banque alimentaire	150,00
Première Education Routière	75,00
Foyer ski de fond	150,00
Club des Bornains	100,00
Souvenir Français	150,00
Divers	1 915,00
TOTAL	21 700.00

La somme inscrite en divers permettra d'attribuer des subventions en cours d'année, aux organismes qui en demanderont.

- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les taux d'imposition des quatre taxes directes locales de l'année 2014, comme suit :

	TAUX 2015
Taxe d'Habitation	6.14%
Taxe sur le Foncier Bâti	4.10%
Taxe sur le Foncier non bâti	25.48%
Cotisation foncière des entreprises	9.02%

Le conseil municipal adopte les taux d'imposition des quatre taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.

URBANISME

DP : M. Gay Maurice, changement couleur bardage et volets

COMMISSIONS

BATIMENT :

Salle polyvalente : L'architecte n'a pas encore envoyé de plans. Le Maire informe qu'il sera possible de monter un dossier énergétique (isolation, changement des fenêtres, ventilation..) qui sera envoyé au Syane. Les dossiers éligibles peuvent percevoir jusqu'à 30% de subventions.

Mairie : Le Maire et Jérémy Laverrière ont rencontré une entreprise pour étudier l'accessibilité de la mairie, le perron étant difficile d'accès. Une rampe est difficilement envisageable, ils proposent d'élargir les marches et d'en ajouter pour qu'elles soient moins hautes tout en gardant l'aspect d'origine. Un devis d'un montant de 15 216€ TTC a été reçu pour le perron de la mairie.

Voirie :

Le marché des aires de croisement sera clos le mardi 31 mars 2015, la commission se réunira pour l'ouverture des plis et l'étude des dossiers.

Le Maire explique qu'il a de nouveau sollicité orange pour le raccordement à Internet haut débit des habitations de chez Body. Techniquement, ils n'ont pas de solutions, ils vont tout de même étudier la possibilité d'un raccordement par chez Frolet.

DIVERS

Bibliothèque : Odile Montant a participé à l'assemblée générale de la bibliothèque. La bibliothèque intervient une fois par semaine dans les écoles. Elle rapporte le problème de l'utilisation de la petite salle. Elle sera nettoyée pour que les enfants puissent de nouveau en profiter. Il est rappelé que cette salle est occupée que très rarement et qu'il faut contacter la mairie en cas de désagrément pour que l'on puisse réagir. L'agent qui est en charge de l'entretien des locaux communaux, effectuera le nettoyage régulièrement.

Odile Montant explique que cette bibliothèque dénombre peu d'abonnés alors qu'elle dispose d'un stock intéressant. Elle leur a conseillé de faire de la publicité, notamment sur les heures d'ouverture. La commune relayera l'information (Vovraysienne, site....).

Commission environnement : Stéphane Debornes est délégué à la commission développement durable à la CCPC. Une journée nettoyage est proposée le 9 mai en commun sur toutes les communes. Pour clore la matinée, la CCPC invite les participants à un repas aux Dronières. Philippe Roucou et Stéphane Debornes s'occuperont de cette manifestation qui pourra être organisée avec l'école.

Bennes à vêtements : La CCPC propose d'installer une benne sur la commune, elle sera placée vers les containers en accord avec les élus.

Locaux : Un appartement au-dessus de l'école sera disponible à compter du 15 mai 2015.

Personnel : Sandra Rémillon a rencontré Corinne Duret pour le poste d'agent technique pour le nettoyage des locaux de la mairie.

Stéphane Palayer a demandé une mise en disponibilité de 3 ans, une publicité a été lancée. Le poste vacant sera à pourvoir à compter du 1 juin 2015.

L'employé contrat avenir ne souhaite pas renouveler son contrat qui se termine le 1/05/2015. La mission locale nous enverra des candidatures pour un nouveau contrat avenir, une publicité a également été faite par la mairie.

Transport : Une aide du conseil général est apportée aux familles qui se situent à plus de 3km de l'établissement scolaire ou de l'arrêt de car. Les parents emmenant leurs enfants en maternelle à Cruseilles sont concernés.

Autisme : Monsieur le Maire fait part d'un mail de l'association Autisme Eveil 74 concernant la journée mondiale de l'autisme le 2 avril 2015. La demande consiste à illuminer en bleu les bâtiments publics, techniquement, cela est difficile à mettre en place si rapidement.

Exposition : Une exposition itinérante sur les enfants de la grande guerre sera disponible en mairie au mois de février 2016.

Dons de mémoire : La prochaine réunion aura lieu samedi 4 avril 2015, le thème sera les commerces.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire
Xavier BRAND

